

Chambre des communes—Loi

J'ai toujours été étonné, et je me suis même renseigné de temps à autre à ce sujet, de voir que les systèmes en place pour convoquer ces comités n'ont jamais été appliqués. Grâce à la nouvelle règle adoptée à la suite du troisième rapport du comité spécial, j'espère que nous pourrions mettre un terme à cette situation. Cela me choque de voir que lorsque les députés renoncent à leurs droits de siéger, de se réunir et de discuter de la façon dont la Chambre des communes fonctionne, nous les cédon à la bureaucratie, au gouvernement ou à la direction d'un parti. C'est regrettable. Le fait de n'avoir pas tenu compte de ces conséquences nous a nuï. À mon avis, nous ne pouvons que nous en prendre à nous-mêmes, parce qu'en tant que groupe, nous n'avons pas exercé de pressions sur nos caucus et leurs dirigeants respectifs.

J'approuve la théorie que le député d'Edmonton-Ouest avance depuis une dizaine d'années sur cette question. Il fait œuvre de pionnier à cet égard. Il a signalé à juste titre, chaque fois qu'il en a eu l'occasion à la Chambre, que nous nous sommes privés d'une forme d'organisation tout à fait différente à la Chambre des communes. Je suis ravi de voir qu'il a eu à nouveau l'occasion de faire passer son message. Je suis heureux de lui signaler qu'en réalité, le comité spécial du Règlement et de la procédure a tenu compte des instances qu'il présente depuis une dizaine d'années, et qu'il s'est efforcé de discuter du problème. Il a publié ce rapport qui, à notre avis, est clair, concis et acceptable aux députés de tous les partis ainsi qu'à leurs dirigeants, du moins je l'espère.

J'espère que lorsque débutera la nouvelle législature, une de ses premières priorités sera non pas de convoquer l'ancien groupe de la Commission de la régie interne, mais plutôt que le nouveau premier ministre y accordera une plus grande importance en y nommant des députés, mais pas nécessairement membres du cabinet, et qu'en temps voulu, un projet de loi sera proposé en vue de modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, de façon à permettre aux députés qui ne sont pas conseillers privés de siéger au comité également, comme l'a recommandé le comité.

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur la motion n° 115 du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Tout d'abord, je tiens à dire, à l'instar de mon collègue, que la Chambre et le Canada vont y perdre du fait que le député d'Edmonton-Ouest ne sera plus parmi nous après les prochaines élections. Moi aussi, je pense qu'il a fait un précieux apport aux Communes et à la vie parlementaire canadienne. Je regrette que nous ne pourrions plus bénéficier de sa sagesse et de ses bons conseils, comme nous en avons eu l'occasion dans le passé. J'ai siégé à plusieurs comités avec le député. Il a toujours été un excellent représentant et il a fait du bon travail à tous les comités auxquels il a siégé de façon si compétente, qu'il s'agisse du comité des finances, des prévisions budgétaires en général ou de tout autre. Député depuis plus de 20 ans, il a très bien servi la Chambre et son départ constitue une perte pour le Canada.

Quant à sa motion, elle est déjà un peu dépassée par suite des délibérations du comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure auxquelles mon collègue de Kenora-Rainy River a fait allusion. Un rapport à venir traite de la question de la Commission de la régie interne. Il formule des recommandations que la plupart des députés voient d'un bon œil. Il serait inutile de revenir sur cette question, comme le propose la motion, puisque le comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure l'a déjà étudiée.

À vrai dire, je partage l'opinion exprimée par mes collègues de Kenora-Rainy River et d'Edmonton-Ouest: il faut changer la composition de la Commission de la régie interne. Comme on l'a signalé, la situation actuelle crée des problèmes, en ce que le gouvernement est chargé de dépenser les fonds publics et l'administration de la Chambre des communes entraîne forcément de telles dépenses. Le gouvernement comprend des conseillers privés—les membres du cabinet—et, à bien des égards, cabinet est synonyme de gouvernement. Étant donné que le président du Conseil privé et le Président de la Chambre sont chargés des prévisions budgétaires des Communes, cette responsabilité revient donc au gouvernement. La situation a évolué au point que seuls des membres du Conseil privé qui siègent sur les banquettes ministérielles font partie de la Commission de la régie interne.

Je prétends, comme mon ami de Kenora-Rainy River, qu'il y a certainement lieu d'apporter des changements dans ce domaine. Je crois comme, je présume, les députés qui sont ici aujourd'hui et ceux qui n'ont pu se joindre à nous, que nous devons de faire avancer la réforme parlementaire, d'obliger le Parlement à rendre compte de ses propres dépenses et des décisions les concernant.

Comme l'a dit mon ami de Kenora-Rainy River, le neuvième rapport du comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure formule plusieurs recommandations. Les quatrième et cinquième recommandations portent expressément sur la question à l'étude aujourd'hui. Dans sa quatrième recommandation, le comité «trouve essentiel de modifier la loi sur la Chambre des communes pour restructurer la Commission de la régie interne». Les membres du comité disent également dans leur rapport qu'il ne convient pas, selon eux, que seuls des ministres soient responsables de la régie interne de la Chambre des communes, que la Chambre regroupe de nombreuses tendances qui devraient se refléter dans la façon dont sont nommés les commissaires. C'est absolument vrai.

Si le Parlement doit rendre plus de comptes et être plus respecté des Canadiens, il lui faudra assumer davantage la responsabilité de ses actes. Le pouvoir du gouvernement sur la Chambre des communes ou à l'égard de la Chambre des communes en serait donc diminué. Toutefois, je crois vraiment que c'est une bonne chose. Il vaudrait mieux, selon moi, que la Chambre des communes assume davantage la responsabilité de ses actes et que chaque député soit appelé à jouer un plus grand rôle au sein du Parlement. Je voudrais que ces changements soient mis en œuvre.